

225C0026
FR0010221234-FS0005

2 janvier 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUTELSAT COMMUNICATIONS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 janvier 2025, la société Lazard Asset Management LLC¹ (30 Rockefeller Plaza, 55th floor, New York, NY10112, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 décembre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 23 947 507 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS² représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS sur le marché.

¹ Société contrôlée par Lazard Frères & Co. LLC, elle-même contrôlée par Lazard Group LLC, une société contrôlée par Lazard Ltd. Le déclarant déclare agir indépendamment de la personne qui le contrôle dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 979 858 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 475 178 378 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.